

# FINANCES ET POLITIQUES TERRITORIALES

## Fiche d'autoévaluation commentée

### Année scolaire 2012/2013

#### Séance 1

## La coopération au sein des collectivités territoriales et la gestion des services publics

- Rappeler les différents modes de groupement intercommunal déjà étudiés dans d'autres cours
- Les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre : les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines.
- Les autres EPCI : syndicats de communes (SIVU et SIVOM), les syndicats mixtes
- Expliquer les origines de l'intercommunalité
- La grande diversité des missions incombant aux communes, leurs capacités financières limitées, des aires géographiques communales restreintes, des limites administratives incompatibles avec les exigences topographiques de mise en place des services publics, des logiques d'itinéraire, des incitations financières des autres niveaux de collectivité (État, département, région).
- Expliquer les enjeux de l'intercommunalité et leur évolution
- Enjeu de solidarité par une péréquation plus efficace des ressources et des charges, enjeu économique par la réalisation d'économie d'échelle, enjeu social par l'expression de mieux vivre ensemble sur un territoire (notion de pays, de bassin économique, de bassin de déplacement).
- Aujourd'hui, l'augmentation du nombre de structures à fiscalité propre traduit une double évolution :
  - Plus d'indépendance financière,
  - Évolution d'une intercommunalité de gestion vers une intercommunalité de projet porteuse de développement d'un territoire.
- Citer au moins deux « satellites », par niveau de collectivité territoriale, qui prolongent son action publique
- Commune : Centre Communal d'Action Sociale, office HLM, hospice et hôpital, SEM de gestion de SPIC.
- Département : SEM locale d'aménagement, comité d'expansion, comité départemental du tourisme, office HLM, résidence pour personnes âgées et résidence pour personnes âgées dépendantes.
- Région : comité régional du tourisme, parc régional.
- Expliquer quel peut être le rôle des entreprises publiques locales
- Les entreprises locales sont constituées par les collectivités pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou pour tout autre activité d'intérêt général. Elles peuvent être de droit privé comme (SEM, SPL, SPLA) ou des établissements publics.
- Donner la différence entre une SEM et un SPL
- Les Sociétés d'Economie Mixte Locales (S.E.M.) sont constituées par les communes, régions, départements et leurs groupements, dans le cadre des compétences qui leur sont reconnues par la loi. Elles associent des personnes privées et, des personnes publiques.
- Les Sociétés Publiques Locales sont constituées entre des collectivités publiques. Elles ne peuvent exercer que sur le territoire de leurs actionnaires. les contrats qu'elles passent avec les actionnaires ne sont pas soumis à une mise en concurrence préalable
- Citer au moins 2 services publics locaux à caractère industriel et commercial
- Service de distribution d'eau potable (niveau communal ou intercommunal) et réseau de transport urbain / inter-urbain (niveau communal ou intercommunal / départemental).
- Citer les différents modes de gestion d'un service public
- Gestion directe (régie) et gestion indirecte (gestion déléguée).
- Gestion déléguée : gérance, affermage et concession.
- Citer deux exemples de coopération entre collectivités publiques
- Contrat de projets État/région (ex-contrat de plan),
- Syndicat de transports scolaires : communes et département,
- Grand Projet de Ville : État, région, commune, structure intercommunale.
- Dispositifs de subventions :
  - des départements aux communes et aux EPCI,
  - de l'État aux collectivités territoriales.

# FINANCES ET POLITIQUES TERRITORIALES

## Fiche d'autoévaluation commentée

### Année scolaire 2012/2013

#### Séances 2

### Les budgets des collectivités territoriales

- Expliquer ce qu'est un budget
- Document de prévision. Acte politique qui décide a priori toutes les interventions de la collectivité territoriale ayant une incidence financière. En même temps, acte juridique qui autorise l'exécutif de la collectivité, à dépenser et à percevoir jusqu'à concurrence des montants votés.
- Citer les grands principes qui régissent l'établissement des budgets publics
- Annualité, unité, universalité (les budgets annexes font exception à ces deux derniers principes).
- Citer les principes complémentaires d'établissement des budgets des collectivités territoriales
- Équilibre et spécialité (c'est à dire la distinction entre fonctionnement et investissement). La notion d'équilibre revêt deux aspects :
  - équilibre par section,
  - équilibre réel c'est-à-dire que l'estimation des recettes et des dépenses doit être sincère et le remboursement des emprunts doit être couvert par des recettes définitives.
- Plan comptable des collectivités se rapprochant de plus en plus du Plan Comptable Général de 1982 : obligation de doter aux amortissements et de provisionner (application du principe de prudence), obligation de rattacher à la bonne période (application du principe d'indépendance des exercices).
- Expliquer ce qu'est un compte administratif
- Document de constatation. Retracer l'exécution du budget et donc correspond à la gestion réelle.
- Définir les autofinancements brut et net
- Autofinancement brut = Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement.
- Autofinancement net = Autofinancement brut diminué des annuités d'emprunt en capital.
- Expliquer ce qu'est une dépense de fonctionnement. Citer deux exemples
- Dépense courante (entretien, exploitation...).
- Dépenses de personnel (salaires et charges), achat de biens courants et de services.
- Expliquer ce qu'est une dépense d'investissement. Citer deux exemples
- Dépense correspondant à un accroissement du patrimoine de la collectivité ou contribuant à accroître de façon importante sa durée de vie.
- Travaux neufs et grosses réparations, achat de biens immobiliers.

## FINANCES ET POLITIQUES TERRITORIALES

### Fiche d'autoévaluation commentée

### Année scolaire 2012/2013

#### Séances 3

#### Les budgets des collectivités territoriales (suite)

- Citer la dépense la plus lourde dans le budget de fonctionnement d'une commune
- Les frais de personnel.
- Citer les 3 sources de financement d'un investissement
- Les subventions (dont D.G.E.), les emprunts (on fait payer les contribuables de demain), le prélèvement sur recettes de fonctionnement (on fait payer les contribuables d'aujourd'hui).
- Expliquer où se situent les marges de manœuvre budgétaires d'une collectivité territoriale
- La fiscalité (pression fiscale), le recours à l'emprunt, les économies de gestion.
- Citer les 4 impôts directs locaux et expliquer le principe de calcul de ces impôts
- Taxe d'habitation (sauf au niveau régional), taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe professionnelle.
- Principe de calcul : Produit d'une base par un taux.
- Des avis d'imposition peuvent être de bons supports pour la présentation des impôts directs.
- Expliquer ce qu'est le potentiel fiscal
- C'est l'indicateur de la richesse fiscale. Il est égal à la somme que produiraient les taxes directes de la collectivité si les taux d'imposition qu'elle appliquait étaient égaux aux taux moyens nationaux.
- Indiquer les ordres de grandeur du budget de l'État, des budgets consolidés des collectivités territoriales et des transferts de l'État aux collectivités territoriales
- Source : site Internet de la DGCL pour l'agrégation des budgets des collectivités territoriales.
- Montrer l'importance des charges de fonctionnement liées à un investissement
- Cf. la piscine de l'exercice « Simulation d'un budget communal ».
- Illustrer qu'un budget est le reflet d'une politique
- Cf. exercice de « Simulation d'un budget communal ».